

VILLE DE PORTNEUF

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DEMANDE DE DÉROGATION

Prenez avis que, lors de la séance ordinaire du 8 mars 2021, à 19h30, au Carrefour municipal, situé au 500, rue Notre-Dame, Portneuf, aura lieu une assemblée publique pour consultation relativement à une demande de dérogation mineure.

La demande de dérogation mineure concerne l'immeuble situé sur le lot 3 961 822, sis au 87, rue Saint-Jacques, portant le matricule 9775 95 1816.

La demande de dérogation mineure consiste à permettre de déroger à l'article 7.2.2 5° du règlement de zonage #116 afin de permettre l'empiètement du coin droit du garage existant de 0.39 mètre dans la cour avant.

Tout intéressé pourra faire parvenir au Conseil municipal ses observations ou objections relativement à cette demande, par écrit à l'attention de la greffière, au courriel france.marcotte@villedeportneuf.com ou par la poste au 655-A, avenue de l'Église, Portneuf, et ce, avant le 5 mars 2021 à 16h30.

DONNÉ à Ville de Portneuf, ce 19 février 2021.

France Marcotte
Greffière